

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
02/01/2023

Dossier complet le :
13/06/2023

N° d'enregistrement :
FUD932023002

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Bolloré Logistics

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal LE GUEVEL - Directeur du site

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 8 5 3 6 0 1 8 9 9

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.
39.a)	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ² (cellule 6 : 6 248 m ² + parking silo : 2 640 m ² soit 8 888 m ²) < seuil.
2.1.5.0 - 2)	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou le sous-sol (1 ha < surface totale projet < 20 ha). Bassin versant du site avec extension : 8,9 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le groupe Bolloré Logistics prévoit une extension de son entrepôt de Roissy avec une 6e cellule de stockage (6 248 m²).

Egalement, un parking silo d'une superficie de 2 640 m² (500 places) va être construit en face de la 6e cellule. Ce parking est à destination des salariés de Bolloré Logistics et n'est en aucun cas ouvert au public.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

La création d'une 6e cellule de stockage a pour objectif d'augmenter la capacité de stockage de l'entrepôt. A noter que le site est déjà soumis à autorisation au titre de la rubrique 1510.

La création du parking silo de 500 places a pour objectif de rendre plus sécuritaires les déplacements au sein du site entre poids-lourds, véhicules légers et piétons. La configuration en silo permettra d'imperméabiliser le moins de surface possible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La plateforme logistique de Bolloré Logistics bénéficie d'un arrêté inter-préfectoral d'autorisation d'exploiter daté du 3 mars 2015, ainsi que d'un arrêté inter-préfectoral complémentaire du 29 mars 2019.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la cellule 6	6 248 m ²
Superficie parking silo	2 640 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

4-6 rue des deux cèdres
95706 Roissy en France

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 31 ' 43 " E Lat. 49 ° 00 ' 05 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

93290 Tremblay-en-France

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

L'évaluation environnementale (étude d'impact) a été réalisée en février 2014.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les activités du site actuel ont été autorisées par arrêté inter-préfectoral le 3 mars 2015.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, conformément à la directive européenne DE2002/49/CE, a élaboré son propre PPBE. Celui-ci a été adopté le 17 mars 2022. Le site de Bolloré Logistics se situe sur la zone appartenant à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des sondages zone humide ainsi qu'un inventaire faune flore habitat ont été réalisés au droit du site de Bolloré Logistics (partie extension) le 29 novembre 2022 par Entime. Les résultats de ces investigations montrent que la partie dédiée à l'extension n'est pas une zone humide. Le rapport sera disponible en annexe du porter à connaissance qui sera déposé fin 2022 / début 2023.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Roissy en France et de Tremblay en France sont concernées par 4 risques naturels : inondation (existant), mouvements de terrain (existant), retrait et gonflement des argiles (existant modéré) et radon (existant faible). Elle sont également concernées par 3 risques technologiques : présence d'ICPE (existant), canalisations de transport de matières dangereuses (existant) et pollution des sols (existant).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5 anciens sites industriels sont présents à moins de 500 m de la zone concernée par l'extension.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Bolloré Logistics se situe dans une zone de répartition des eaux souterraines.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des sondages zone humide ainsi qu'un inventaire faune flore habitat ont été réalisés au droit du site de Bolloré Logistics (partie extension) le 29 novembre 2022 par Entime. Les résultats de ces investigations montrent que la partie dédiée à l'extension n'est pas une zone humide. Ce rapport sera disponible en annexe du porter-à-connaissance qui sera déposé fin 2022 / début 2023. De plus, le projet d'extension se situe dans une zone déjà très industrialisée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension représente une surface de 8 888 m ² au total (cellule 6 : 6 248 m ² + parking silo 2 640 m ²), pour une surface déjà existante de 8,9 ha, au milieu d'une zone déjà très industrialisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Roissy en France et de Tremblay en France sont concernées par 3 risques technologiques : présence d'ICPE (existant), canalisations de transport de matières dangereuses (existant) et pollution des sols (existant).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Roissy en France et de Tremblay en France sont concernées par 4 risques naturels : inondation (existant), mouvements de terrain (existant), retrait et gonflement des argiles (existant modéré) et radon (existant faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la cellule 6 va engendrer le passage de 15 poids-lourds au maximum en sus du trafic actuel. Le mode de fonctionnement reste inchangé : accès par le PL1 (rue des Deux Cèdres) pour contrôle et enregistrement, puis entrée directe sur le site par la voirie Ouest pour mise à quai en cellule 6 ou sortie du site pour une entrée par le PL2 (rue du Sonnet) et mise à quai en cellule 6 par la voirie Est.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les activités de la plateforme logistique en tant que telles sont susceptibles de générer du bruit qui restent minoritaires vis-à-vis du bruit alentour, et notamment la zone aéroportuaire Charles de Gaulle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'augmentation du nombre de poids-lourds susceptibles de réaliser des rotations sur la plateforme logistique de Bolloré suite à la création de la cellule 6 est négligeable vis-à-vis du trafic actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation d'une 6e cellule de stockage va très légèrement augmenter la quantité de déchets, qui resteront inertes (bois (palettes), papier, carton...).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est en cours.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Les communes de Roissy en France et de Tremblay en France se situent en Île-de-France, à distance d'autres pays.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des espaces verts sont volontairement conservés voire créés afin de pouvoir infiltrer le plus naturellement possible les eaux pluviales de toiture engendrées par l'imperméabilisation des 8 888 m² au sol (cellule 6 + parking silo).

A l'instar des poids-lourds transitant par les cellules 1 à 5, les poids-lourds transitant par la cellule 6 auront pour consigne d'arrêter leur moteur lorsqu'ils sont en attente (réduction du bruit et des émissions de gaz à effet de serre).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site est déjà autorisé au titre de la rubrique 1510 ; autorisation parvenue après instruction de l'évaluation environnementale du projet initial. Les impacts de l'extension sont extrêmement limités.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



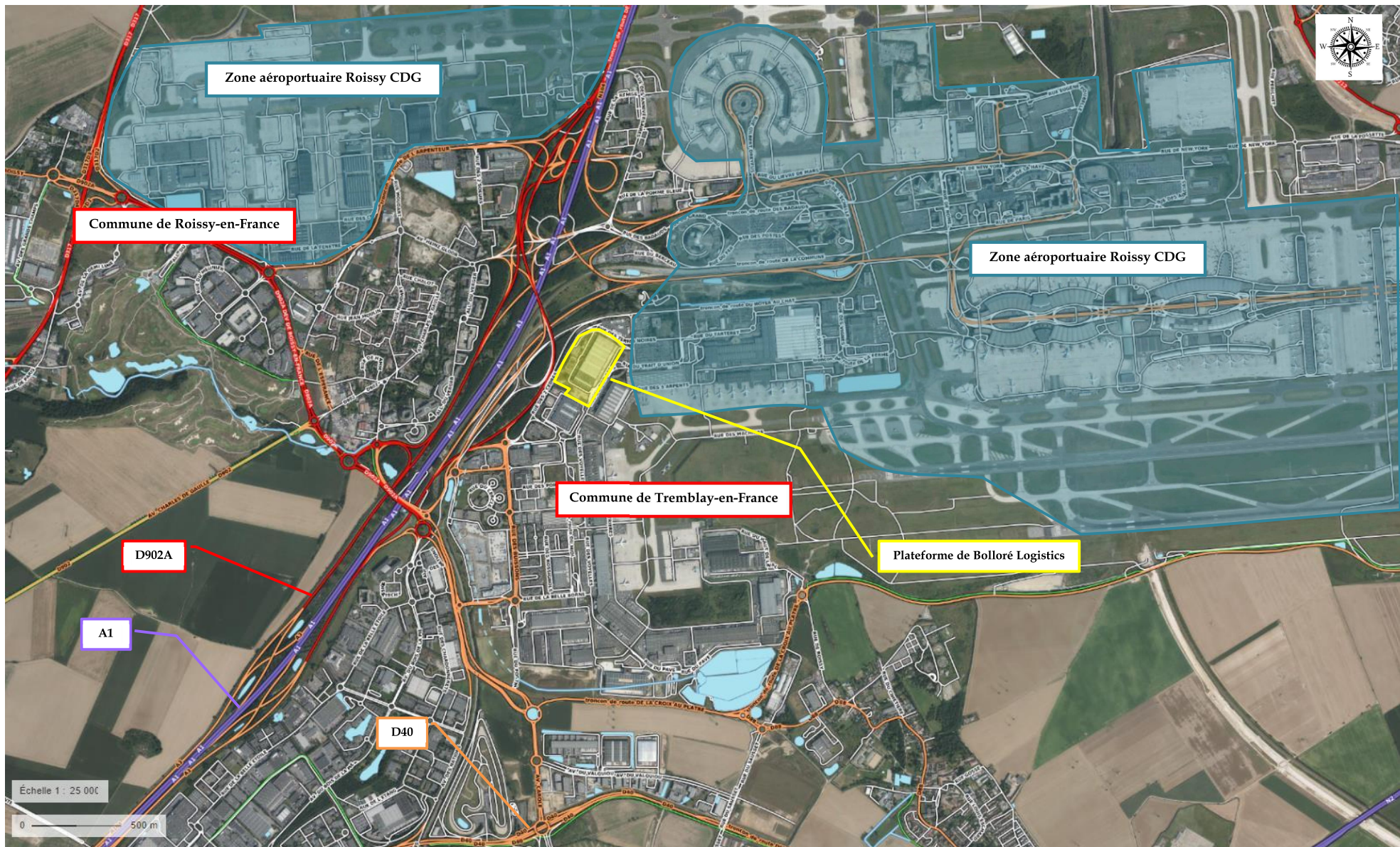
Fait à Roissy-en-France

le, 16/12/2022

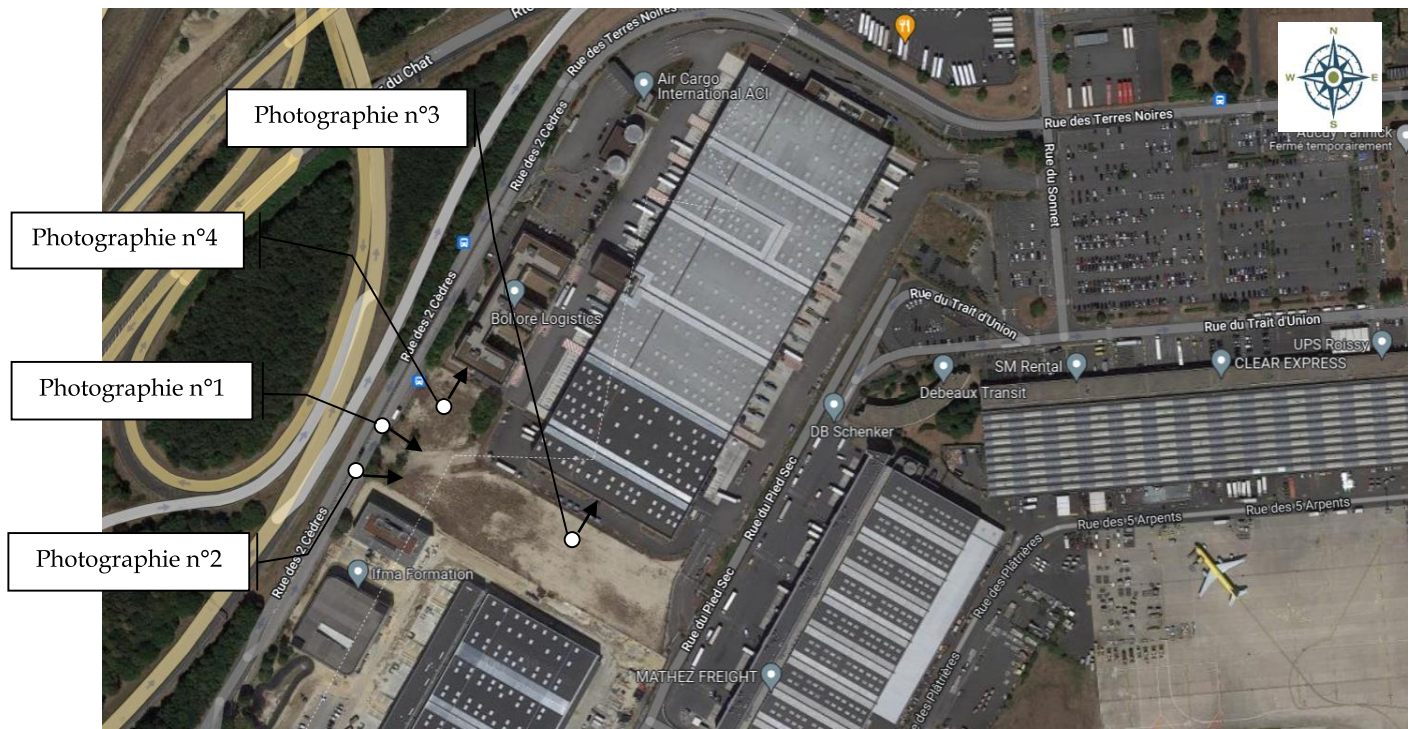
Signature



BOLLORE LOGISTICS
4-6 rue des 2 cèdres
Zone cargo 3
BP 17354
95700 ROISSY EN FRANCE



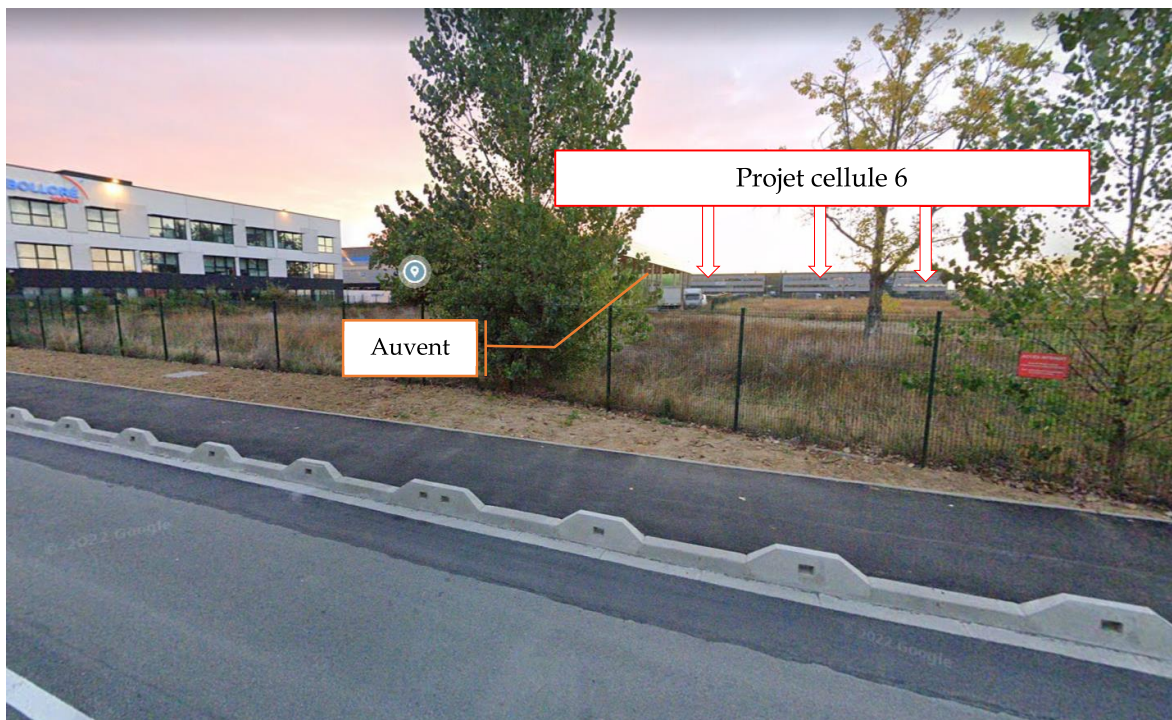
Plan de situation du projet au 1/25 000e



Localisation des photographies



Photographie n°1 (vue rapprochée) - Sept 2020



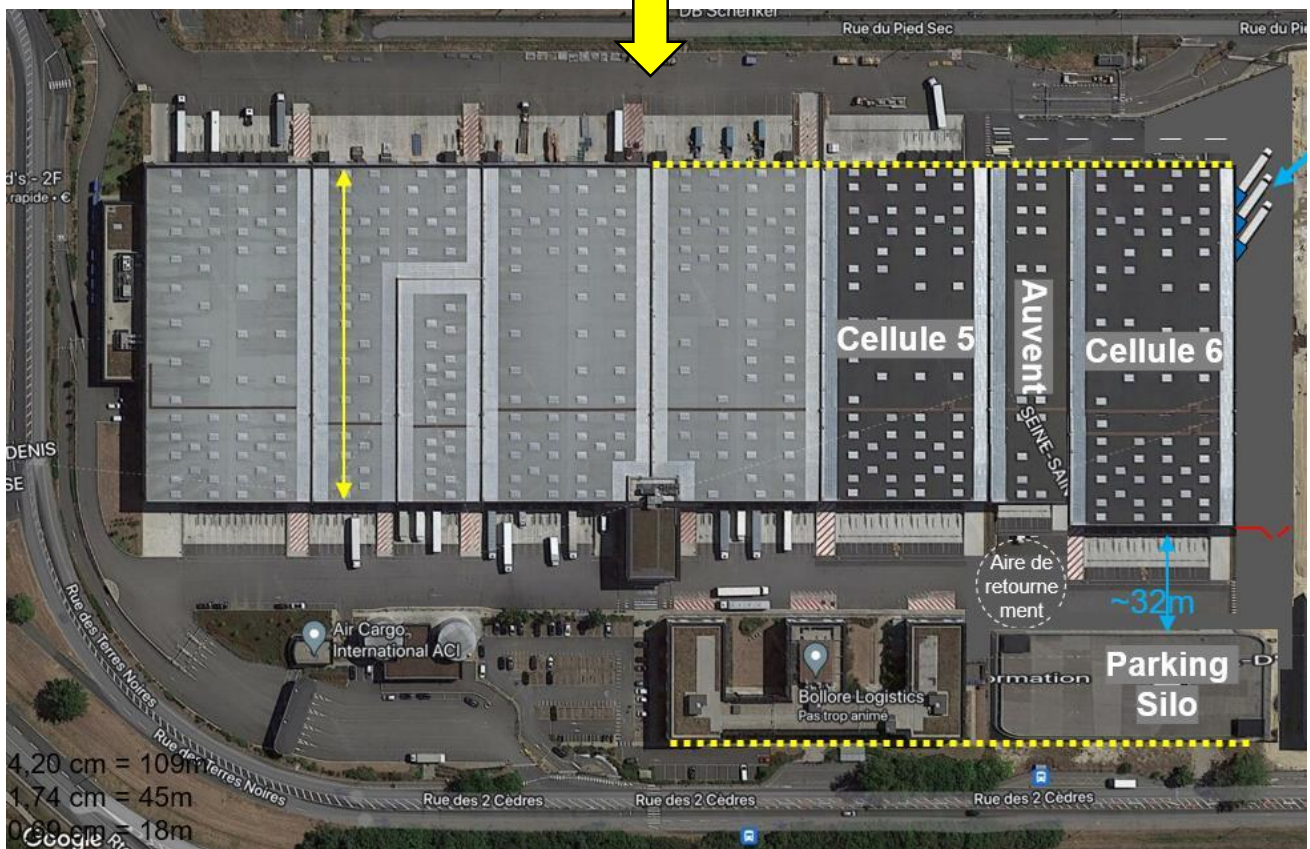
Photographie n°2 (vue rapprochée) - Sept 2022



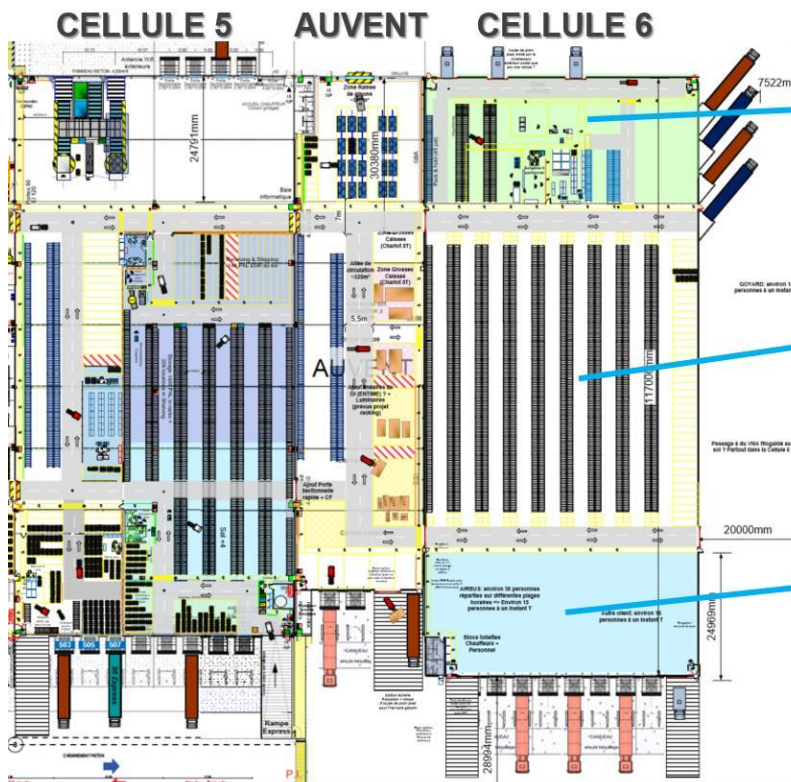
Photographie n°3 (vue sur site) - Novembre 2022, emplacement de la future cellule 6



Photographie n°4 (vue sur site) - Novembre 2022, emplacement du futur parking silo



Vue aérienne du projet d'extension

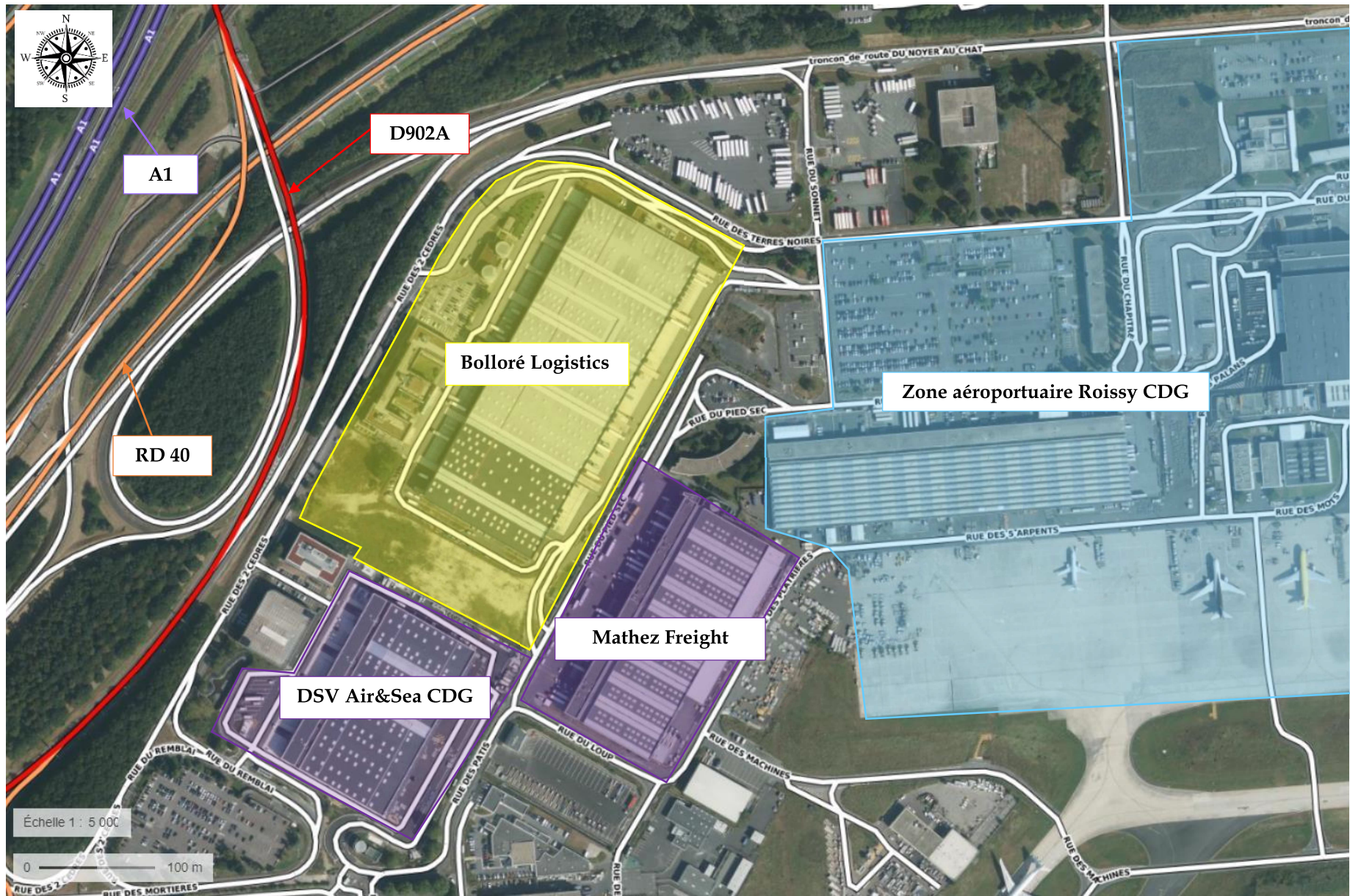


Zone 1 – Client Luxe avec Mezzanine « Mécano » (les 2 slides suivants)

Zone 2 – Zone de stockage en racks + Masse (slides 6 et 7)

Zone 3 – Autres clients avec Mezzanine « en dur » (slides 8 et 9)

Plan du projet (cellule 6)



Plan des abords au 1/5000 (année 2021)

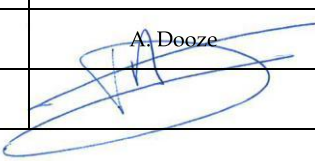
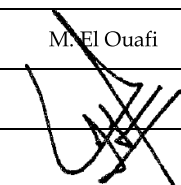
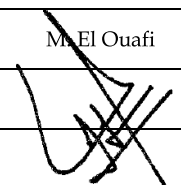


Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Bolloré Logistics – Roissy-en-France

Mémoire en réponse à la demande DRIEAT du 05.06.2023

Réf. Entime 7675-006-005 / Rév. A / 12.06.2023

Rév.	Date	Rédaction	Vérification	Validation
A	12.06.2023	A. Dooze	M. El Ouafi	M. El Ouafi
Visa				

Sommaire

I	INTRODUCTION	5
II	DOCUMENTS DE REFERENCE.....	6
III	REPNSES A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS	7
III.1	Evaluation des risques d'accident et/ou de catastrophe majeure en rapport avec le projet, notamment dus au changement climatique.....	7
III.2	Cumul des impacts avec d'autres projets existants et/ou approuvés situés à proximité	12
IV	CONCLUSION	14

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie des zones de sismicité en France	11
Figure 2 : Analyse des effets cumulés	12

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evaluation des risques d'accidents en lien avec le projet	9
Tableau 2 : Evaluation des risques de catastrophes majeures en lien avec le projet	10

I INTRODUCTION

Bolloré Logistics (anciennement SDVI LI) est autorisé par arrêté interpréfectoral du 2 mars 2015 et par arrêté interpréfectoral complémentaire du 29 mars 2019 à exploiter une plateforme logistique aéroportuaire sur les communes de Roissy-en-France et de Tremblay-en-France.

Suite au dépôt d'une demande d'examen au cas par cas datée du 16 décembre 2022 pour une extension, et reçue par les services d'inspection des installations classées le 2 janvier 2023, une demande de complément a été formulée par la DRIEAT dans un mail daté du 5 juin 2023.

Le présent mémoire répond aux attentes formulées dans cette demande de compléments.

II DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence utilisés pour la réalisation de ce mémoire sont :

- ✘ Mail de M. Thomas Pageau – DRIEAT IF/UD93 - 5 juin 2023.
- ✘ Bolloré Logistics – Demande d’examen au cas par cas – 16.12.2022.
- ✘ Bolloré Logistics – Porter à connaissance – Réf. Entime 7675-006-001/ Rév. A / 14.04.2023.
- ✘ Arrêté interpréfectoral n°2015-0393 du 2 mars 2015 relatif à l’exploitation d’une plateforme aéroportuaire de logistique.
- ✘ Arrêté interpréfectoral complémentaire n°2020-0777 du 29 mars 2019 relatif à l’exploitation d’une plateforme aéroportuaire de logistique.

III REPONSES A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS

III.1 Evaluation des risques d'accident et/ou de catastrophe majeure en rapport avec le projet, notamment dus au changement climatique

Une catastrophe majeure peut être définie comme étant une catastrophe qui résulte d'un événement naturel, dont le risque de survenue et d'intensité est souvent aggravé par le changement climatique.

L'accident est davantage considéré comme étant d'origine anthropique bien que les conséquences puissent être elles aussi aggravées par le changement climatique.

Le projet de Bolloré Logistics consiste en une extension d'un entrepôt déjà existant, dont l'exploitation est autorisée depuis 2015. Les aspects liés aux risques naturels ont été abordés dans l'étude d'impact du porter-à-connaissance, en chapitre XI (page 117) et concernaient :

- × La qualité du sol.
- × La faune et la flore.
- × L'eau.
- × L'air.
- × Le bruit.
- × Les vibrations.
- × Les odeurs.
- × La lumière.
- × Le trafic.
- × Les déchets.
- × L'énergie.

L'analyse de cette étude d'impact a démontré que le risque d'accident et de catastrophe majeure est acceptable et maîtrisé.

L'activité première de l'entrepôt de Bolloré Logistics est le stockage de marchandises. L'extension prévue répond strictement au même objectif. Par conséquent, les principaux aspects environnementaux en lien avec le projet de Bolloré Logistics, qu'ils soient existants ou futurs, sont les suivants :

- ✘ Risque d'incendie lié au stockage de produits combustibles.
- ✘ Impacts liés au trafic pour le transport de la marchandise.

Le Tableau 1 présente une description de la vulnérabilité du projet de Bolloré Logistics à des risques d'accidents en rapport avec le projet, notamment dus au changement climatique.

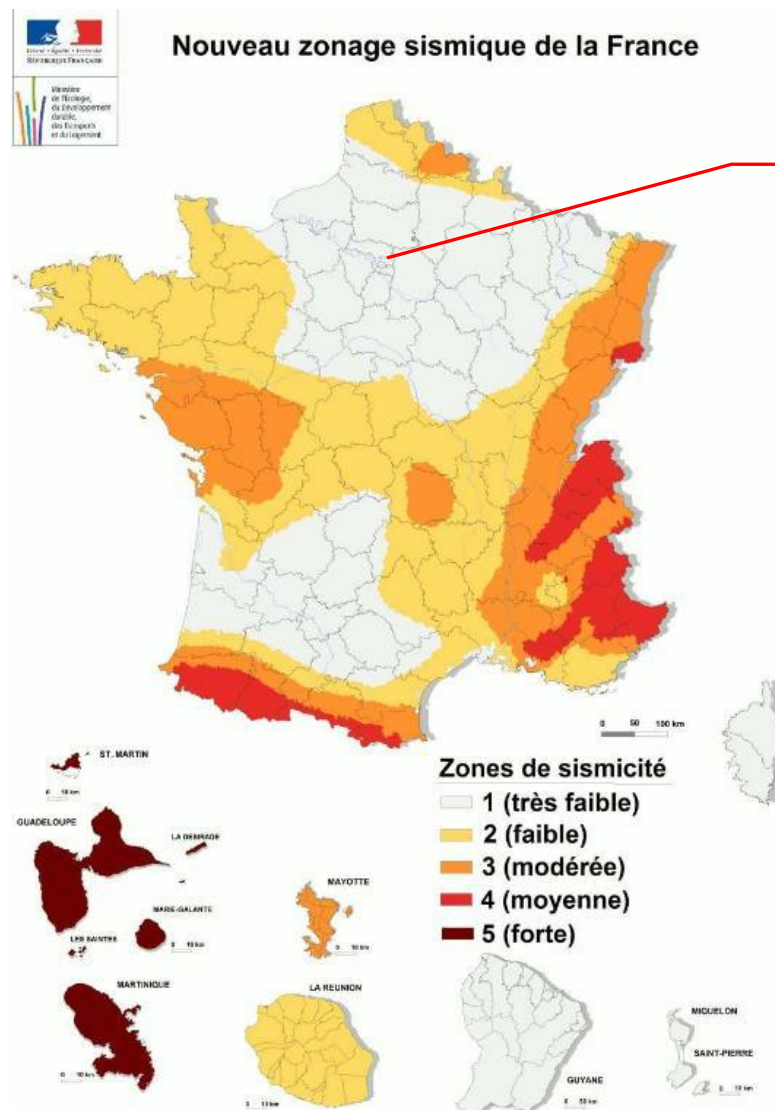
Le Tableau 2 présente une description de la vulnérabilité du projet de Bolloré Logistics à des catastrophes majeures en rapport avec le projet, notamment dus au changement climatique.

Risques	Nature des risques	Incidences négatives
Risques d'accidents (origine anthropique)	Pics de pollution liés au trafic	<p>La construction de la 6^e cellule va engendrer le passage de 15 poids-lourds par jour au maximum en sus du trafic actuel. Les émissions de gaz à effets de serre sont extrêmement limitées au vu des émissions déjà présentes dans le secteur. En effet, sachant qu'un PL émet en moyenne 0,12 kg de CO₂/ km parcouru et que les PL amenés à transiter par l'entrepôt de Bolloré parcourent en moyenne 200 km, on peut s'attendre à une augmentation de 360 kg de CO₂ / jour soit 131 400 kg de CO₂ / an.</p> <p>L'estimation des émissions de CO₂ du seul aéroport Roissy Charles de Gaulle situé à grande proximité du projet Bolloré est actuellement d'environ 1 582 068 tonnes pour 1 année. Le projet de Bolloré représenterait donc 0,008 % des émissions du secteur très localisé de la plateforme aéroportuaire de Roissy.</p> <p>A noter que la part du trafic aérien du projet de Bolloré Logistics n'est pas considérée ici car il n'est pas concerné par l'extension.</p>
	Risque d'incendie	<p>La construction de la 6^e cellule n'amène aucun risque d'incendie supplémentaire. Toute la marchandise est entreposée de manière à respecter l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 11/04/2017 modifié et les équipements de lutte contre l'incendie sont strictement identiques à ceux des cellules existantes (cellule entièrement sprinklée...). Cette partie est détaillée dans l'étude de dangers du porter-à-connaissance au chapitre XII (page 138).</p>
	Risque d'explosion de canalisations dû aux très fortes chaleurs	<p>L'entrepôt de Bolloré Logistics n'utilise aucun type de canalisation.</p>

Tableau 1 : Evaluation des risques d'accidents en lien avec le projet

Risques	Nature des risques	Incidences négatives
Risques de catastrophes majeures (origine naturelle)	Sécheresse	L'imperméabilisation de 8 888 m ² n'a pas d'impact sur les phénomènes de sécheresse grâce aux espaces verts qui seront conservés voire créés permettant ainsi une infiltration naturelle des eaux pluviales.
	Inondation / Crue	La gestion des eaux pluviales est totalement pensée en amont et ne sera pas responsable d'un risque d'inondation autour de Bolloré Logistics. Cet aspect est détaillé dans l'étude d'impact du porter-à-connaissance, en chapitre XI (page 117).
	Mouvement de terrain / Séisme	L'entrepôt de Bolloré Logistics se situe sur une zone à risque de sismicité très faible (cf. Figure 1) . Le projet n'a par conséquent pas d'impact sur ce risque de catastrophe majeure.
	Submersion marine	Etant donné l'emplacement géographique de l'entrepôt de Bolloré Logistics, un risque de submersion marine (type tsunami) n'est pas à craindre. Le projet n'a pas d'impact sur ce risque de catastrophe majeure.

Tableau 2 : Evaluation des risques de catastrophes majeures en lien avec le projet



Bolloré Logistics

Figure 1 : Cartographie des zones de sismicité en France

III.2 Cumul des impacts avec d’autres projets existants et/ou approuvés situés à proximité

Le principe de l’analyse des effets cumulés du projet avec d’autres projets connus est repris schématiquement dans la Figure 2.

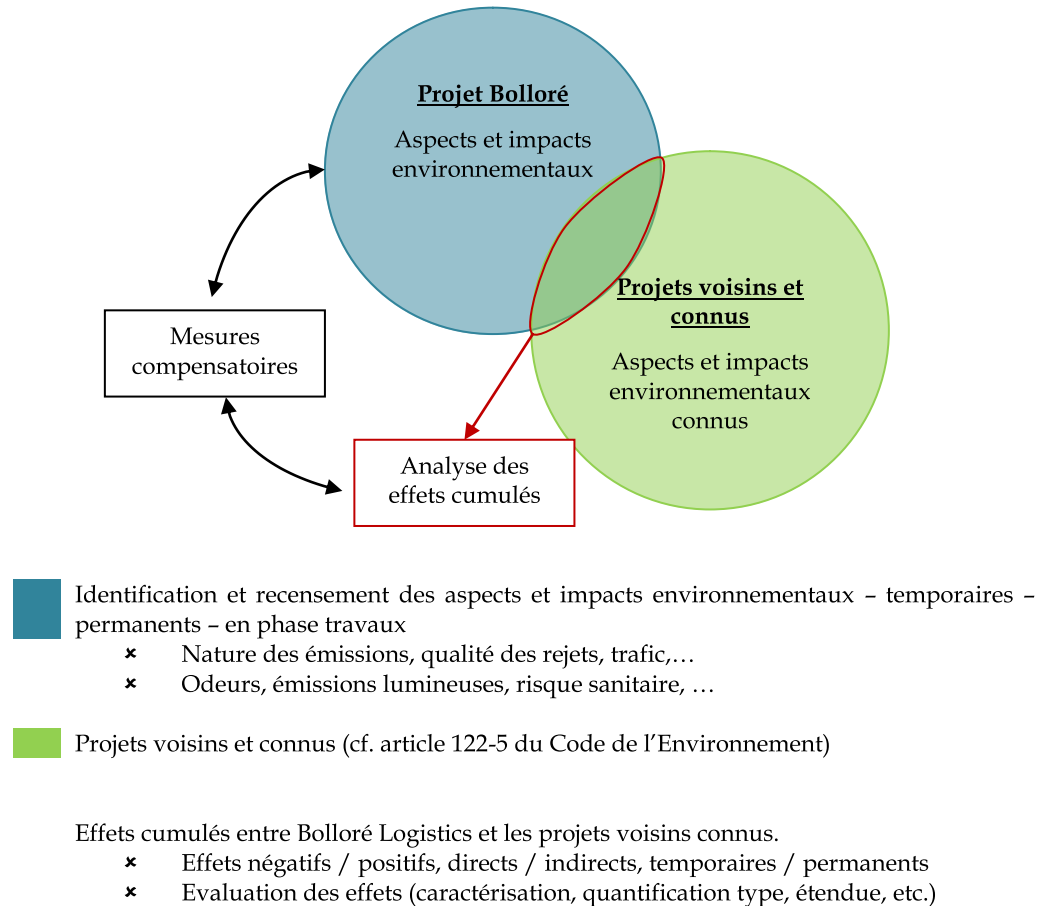


Figure 2 : Analyse des effets cumulés

Une analyse des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) d'Ile-de-France a été réalisée à partir des informations publiées et accessibles au public sur leur site internet (site vérifié le 8 juin 2023).

La recherche est réalisée sur les communes présentes dans un rayon de 1 km autour de Bolloré Logistics.

Aucun projet connu n'est compris dans le périmètre d'étude. Le projet ne présente donc pas d'effets cumulés avec d'autres projets connus sur ces communes.

IV CONCLUSION

Bolloré Logistics (anciennement SDVI LI) est autorisé par arrêté interpréfectoral du 2 mars 2015 et par arrêté interpréfectoral complémentaire du 29 mars 2019 à exploiter une plateforme logistique aéroportuaire sur les communes de Roissy-en-France et de Tremblay-en-France.

Suite au dépôt d'une demande d'examen au cas par cas datée du 16 décembre 2022 pour une extension, et reçue par les services d'inspection des installations classées le 2 janvier 2023, une demande de complément a été formulée par la DRIEAT dans un mail daté du 5 juin 2023.

Le présent mémoire avait pour objectif de répondre aux attentes formulées dans cette demande de compléments.

Après recherches, il s'avère que :

- ✦ Le projet d'extension de Bolloré Logistics n'aggrave en rien les risques d'accidents ou de catastrophe majeure notamment dus au changement climatique.
- ✦ Le projet d'extension de Bolloré Logistics ne se cumule avec aucun autre projet existant et/ou approuvé dans un rayon de 1 km.